

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 933

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 52

À la première phrase de l'alinéa 82, substituer à la date :

« 1^{er} janvier 2019 »

la date :

« 1^{er} janvier 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu du nombre de produits concernés, l'attribution d'un code spécifique d'identification à chaque dispositif médical inscrit par description générique demandera un travail conséquent.

Afin que ce projet soit mené à bien dans les meilleures conditions, il apparaît opportun de repousser d'un an l'échéance initialement fixée pour l'application effective du code. Cela permettra par ailleurs une meilleure cohérence avec les travaux européens en cours sur ce sujet.